

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix-huit septembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER,
Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI,
M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI,
M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE,
Mme CHESNEAU, M. VON DAHLE,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. NACCACHE

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme SEVIN-ALLOUET

Arrivée à 20h54

Mme OEHLER

(pouvoir à M. PORTELLI) Arrivée à 21h00

M. RAVIER

(Pouvoir à M. PICARD-BACHELERIE)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Désir QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2014

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de fournitures de bureau pour le C.C.A.S. et la Commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de produits d'entretien et d'accessoires de ménage pour la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant la réalisation et la livraison de travaux d'imprimerie (papiers et enveloppes à en-tête) pour la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - **APPROUVE** la convention de mise à disposition précaire, à titre gracieux du local, sis 11 rue du commerce ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention consentie à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée indéterminée, avec l'association «des scouts et guides de France» représentée par Madame Caroline POUSSIN-CLEMENT, chef de groupe pour Ermont ;
- **PRECISE** que le bénéficiaire ne supportera aucune charge en dehors de ses abonnements personnels pris par ses soins et des consommations d'eau.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Arrivée de Mme SEVIN-ALLOUET à 20h54

- 3) - **APPROUVE** la modification de l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal, comme suit :

« Article 33 : Bulletin d'information générale

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelques forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Afin de permettre une expression démocratique, tout groupe de conseillers municipaux élus membres d'une même liste présentée aux élections municipales, se verra accorder un espace dans le bulletin d'informations municipales correspondant à 2500 signes (+ ou - 10%) espaces inclus.

Le site internet de la commune reproduit cette page d'expression. »

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **DECIDE** de signer les 6 contrats d'apprentissage relatifs à la préparation des diplômes suivants :
- un CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif en 2 ans ;
 - un BAC PRO AMA option communication visuelle pluri média en 2 ans ;
 - une formation de Technicien du Spectacle, option lumière en 2 ans ;
 - une Licence Professionnelle Réseaux & Télécoms en 1 an ;
 - une Licence Professionnelle Infographiste, Webdesigner et Multimédia en 1 an ;
 - un Master 2 Droit des Collectivités Territoriales et Politiques Publiques en 1 an ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats précités et les conventions de formation correspondantes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Arrivée de Mme OEHLER à 21h00

- 5) - **PROCEDE** aux créations de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

| NOMBRE | POSTES A CRÉER | SERVICES | MOTIFS |
|--|---|---|-------------------------------|
| 2 | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe | Ressources Humaines | Avancement de grade |
| 1 | Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe | Direction Générale des Services | Recrutement |
| 1 | Technicien | Services Techniques | Promotion Interne |
| 6 | Agents de Maîtrise | Techniques, Sports et Restauration Scolaire | Promotion Interne |
| 1 | Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à 35% | Action Educative | Recrutement |
| 4 | ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe | Action Educative | Avancement de grade |
| 1 | Assistant Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 72% | Conservatoire | Modification du taux d'emploi |
| 1 | Assistant Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe à 90% | Conservatoire | Modification du taux d'emploi |
| 1 | Assistant Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe à 20% | Conservatoire | Modification du taux d'emploi |
| 1 | Assistant Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 32.50% | Conservatoire | Recrutement |
| 1 | Assistant Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 17.50% | Conservatoire | Recrutement |
| 15 | POSTES CREES | | |
| TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES | | | 508 |
| TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES | | | 494 |

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)
Pour : 31

- 6) - **APPROUVE** le règlement du concours « Crèches de Noël 2014 » du 6 décembre 2014 au 4 janvier 2015 ;
 - **FIXE** le nombre de récompenses à 6 bons d'achat d'une valeur globale de 300 € répartis comme suit :
 ➤ 2 bons d'achat d'une valeur de 60 € (1^{er} prix individuel et 1^{er} prix collectif)
 ➤ 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € (2^{ème} prix individuel et 2^{ème} prix collectif)
 ➤ 2 bons d'achat d'une valeur de 40 € (3^{ème} prix individuel et 3^{ème} prix collectif)

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU) Abstention : 1 (M. VON DAHLE)
Pour : 30

IV – ENFANCE JEUNESSE SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - **APPROUVE** l'avenant de la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Relais Assistants Maternels » RAM 2014-2017, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour augmenter la part de financement du dispositif, dans le cadre du temps de travail de l'animatrice du RAM ;
 - **AUTORISE** le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relatif à la prestation « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2017 ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition gracieuse d'une salle à la Maison des Associations en faveur du service PMI (Protection Maternelle Infantile), signée avec le Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre des sessions de formation destinées aux assistantes maternelles, pour la période de septembre 2014 à la fin avril 2015 ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **CONFIRME** le principe de la Délégation de Service Public sous forme d'affermage du multi-accueil « Les Gibus » ;
 - **ADOPTE** le rapport et le document présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire ;
 - **DONNE** délégation au Maire pour conduire et lancer la procédure ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Abstention : 1 (M. VON DAHLE)
Pour : 34

- **ELIT** les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants au sein de la Commission de Délégation de Service Public du multi-accueil Les Gibus, présidée par le Maire.

| | | |
|-----------------------------|---|----------------|
| 5 Membres Titulaires | - Mme CHIARAMELLO, Maire adjointe chargée de l'Enfance | 35 voix |
| | - Mme PEGORIER-LELIEVRE, Maire adjointe chargée de l'Education | 35 voix |
| | - Mme OEHLER, Conseillère municipale déléguée aux Seniors | 35 voix |
| | - M. TELLIER, Maire adjoint chargé des Solidarités | 35 voix |
| | - M. TROGRIC, Conseiller municipal | 35 voix |
| 5 Membres Suppléants | - M. QUENUM, Conseiller municipal délégué à l'Animation en direction de la Jeunesse | 35 voix |
| | - Mme CASTRO FERNANDES, Conseillère municipale | 35 voix |
| | - M. CAZALET, Conseiller municipal délégué au projet de réhabilitation du complexe sportif Raoul Dautry | 35 voix |
| | - Mme MARY, Maire adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports | 35 voix |
| | - Mlle GILBERT, Conseillère municipale | 35 voix |

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Jeunesse :

- 5) - **APPROUVE** le règlement du concours « Bourse Initiatives Jeunes » (anciennement appelé Prix Initiatives Jeunes) pour l'année scolaire 2014/2015 et les suivantes ;
- **FIXE** le montant total annuel des prix du dispositif à 1 200 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Les Centres Socio – Culturels :

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association « KILTRAN », pour la mise en place de cours de danse Hip-hop, au centre socio-culturel François Rude ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association « MJCdancemove 95 », pour la mise en place de cours de Zumba, au centre socio-culturel des Chênes ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux de la Pergola des Chênes et des Espérances au bénéfice de l'association SOLLERTIA ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Action culturelle :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à signer avec le Palais de Tokyo la convention relative aux modalités pratiques d'un partenariat culturel entre la Commune d'Ermont et le Palais de Tokyo qui prend effet à partir du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 30 septembre 2015. Public concerné : groupes scolaires, adultes, professeurs, retraités.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention proposée par l'Association « Connaissance de l'Art Contemporain » et tous documents s'y afférant dans le cadre de l'organisation du cycle de conférences intitulé « L'art contemporain expliqué à ma mère » d'octobre 2014 à mai 2015 au théâtre de l'Aventure.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée par France Billet et tous documents s'y afférant dans le cadre de la commercialisation de billets de la saison théâtrale 2014/2015 du Pôle Culturel de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **APPROUVE** l'adhésion au Festival Théâtral du Val d'Oise ;
- **AUTORISE** le paiement de 330 € pour la cotisation de l'année 2014 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Festival Théâtral du Val d'Oise pour accueillir des spectacles aux théâtres P. Fresnay et de l'Aventure.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - **ATTRIBUE** à l'association *Festival théâtral du Val d'Oise* une subvention de 1 000 € en participation à la constitution du Fonds d'Aide à la Création Mutualisé.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention de résidence partenariale avec le Conseil Général du Val d'Oise et la Compagnie le sacre du tympan pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - **AUTORISE** le Maire à signer le formulaire d'affiliation au centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV).

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI – SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT :

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la saison culturelle 2013-2014 ;
- **DECIDE** d'allouer à l'association « Cultures du Cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200,00 euros pour la saison 2014-2015.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **AUTORISE** l'organisation d'un loto, par le Conseil de Quartier « Espérances/Arts », le samedi 18 octobre 2014 à la Pergola avec distribution de divers lots aux gagnants (pour une valeur totale de 1500 €) ainsi que des lots reçus des différents sponsors sollicités au préalable ;
- **VALIDE** le règlement de cette soirée loto.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII – DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) dans le cadre de son appel à projets 2014 intitulé « Agenda 21 : transition vers une économie durable » et à signer tous documents s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels d'exploitation émis pour l'année 2013 par les Sociétés Lombard et Guérin (Marché Saint-Flaive) et Les Petits Chaperons Rouges (Crèche Les Gibus).
2) - **FIXE** pour 2015 le coefficient multiplicateur unique de la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 ;
- **DIT** que ce coefficient multiplicateur s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Ermont ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **ADOPTÉ** la décision modificative n° 2/2014 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 86 000 € ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 537 000 €. Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2014 s'élèvent donc à la somme de 623 000 €. Après intégration de la décision modificative n° 2/2014, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de 53 365 597,86 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 17 599 123,15 € en section d'investissement et 35 766 474,71 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 4 (M. TROGRILIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU) Abstention : 1 (M. VON DAHLE)
Pour : 30

- 4) - **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 25 000 € qui sera versée au plus tard le 31 décembre 2014 à l'association CLUB GYMNIQUE d'ERMONT ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer avec l'association CLUB GYMNIQUE d'ERMONT la convention d'objectifs et de moyens 2014 ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - **DECIDE** d'attribuer à l'Association M.J.C. une subvention de 1 500 € au titre de la Fête de la Science et 500 € à l'occasion du déplacement à Biscarrosse de cinq jeunes et leur responsable à l'occasion de l'Activité Robotique dans le cadre de la Manifestation Nationale C'Space ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à cette aide financière supplémentaire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - **DECIDE** d'attribuer à l'Association des Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM) une subvention exceptionnelle d'un montant de 310 € dans le cadre de l'organisation d'une exposition qui se déroulera à l'Espace Jeunesse sis rue Maurice Berteaux, du 11 au 23 octobre 2014 sur le thème du centenaire de la guerre 1914/1918.

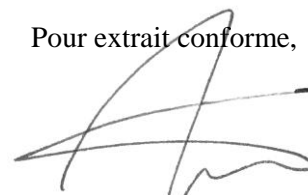
Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - **DECIDE** la sortie de l'inventaire communal des quatre véhicules :
 • Peugeot 106 (immatriculé 229CRN95), Peugeot 306, (immatriculé 586DGX95) et Renault Kangoo (immatriculé 98CCL95) dans le cadre d'un rachat par la société Rousseau Argenteuil sise 135 Bis Boulevard, 95100 Argenteuil pour un montant de 3 060,00 € TTC ;
 • Piaggio (immatriculé 506CSV9) dans le cadre d'un rachat par la société SAS Guillaume, 18 rue V. Baltard - ZI Souilly, 77417 Claye-Souilly pour un montant de 2 000 € TTC.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
 Hugues PORTELLI.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.